

MASTER 2 DE DROIT DES CONTENTIEUX & DE L'EXECUTION
EXAMEN DE DECEMBRE 2012

L'exécution de la créance

Cours de M. Hayem

CAS PRATIQUE

La société BIKLOUNE fabrique des vélos de renommée mondiale. Récemment, la presse économique a rapporté qu'elle était devenue le fournisseur exclusif de la société PENTATHLON, distributeur français d'articles de sport d'envergure européenne. Si une bonne part de la transaction est demeurée secrète, chacun sait que la société PENTATHLON s'est engagée à verser à la société BIKLOUNE une prime d'ouverture de contrat d'un montant de 250.000 euros exigible le 20 novembre 2012.

Pour faire face à la demande de ce nouveau client, la société BIKLOUNE a dû s'équiper d'une nouvelle chaîne de montage. Ne disposant pas de la trésorerie suffisante, elle a eu recours à une location avec option d'achat d'une durée de 10 ans conclue auprès de la société BANKOBAIL. Le loyer mensuel est de 80.000 euros payable le 1^{er} de chaque mois, l'option d'achat au terme du contrat est de 10.000 euros. Le contrat prévoit une clause résolutoire de plein droit en cas de non paiement d'un terme à son échéance.

La société BIKLOUNE a du mal à financer sa croissance. Elle doit en effet payer ses fournisseurs comptant alors que la société PENTATHLON ne la règle que trois mois après livraison.

Elle a ainsi accumulé 3 mois d'arriérés de loyers. La société BANKOBAIL l'a déjà relancée 3 fois et lui réclame maintenant 240.000 euros. La société BIKLOUNE a remis en paiement un chèque qui n'a pas pu être encaissé faute de provision.

La société BANKOBAIL vient d'être contactée par un concurrent de la société BIKLOUNE qui souhaiterait louer les mêmes machines que cette dernière. Echaudée par la remise d'un chèque sans provision, la société BANKOBAIL souhaiterait vivement conclure avec ce concurrent mais ne peut acquérir d'autres machines. Elle doit absolument et très rapidement reprendre possession de celles louées à la société BIKLOUNE.

Vous êtes avocat. La société BANKOBAIL vous consulte.

1°) Que lui conseillez-vous de faire ?

§§§

La société BANKOBAIL a récupéré les machines louées. Mais, elle reste impayée de 240.000 euros.

Sur les conseils de l'un de vos confrères, elle a engagé une procédure de référé. Par ordonnance de référé du 7 novembre 2012, la société BIKLOUNE a été condamnée à lui verser 240.000 euros.

2°) Afin d'obtenir paiement, quelle saisie allez-vous choisir ? Quels actes devront être accomplis par votre huissier ? Dans quel ordre ? Quel est le destinataire de chaque acte ?

3°) Pensez-vous que le conseil donné à la société BANKOBAIL d'agir en référé était le meilleur ?

§§§

La société BIKLOUNE a aussi cessé de payer les loyers du local où se trouve son usine. Par ordonnance de référé du tribunal de grande instance de Bobigny du 15 novembre 2012, elle a été condamnée à payer à son bailleur, la société BATIPLUS, une somme de 30.000 euros.

Le 14 décembre 2012, la société BATIPLUS a procédé à la saisie vente des stocks de la société BIKLOUNE.

4°) Quels actes la société BATIPLUS a-t-elle fait délivrer ? A qui ?

5°) Quelle juridiction est compétente pour accorder des délais de paiement ? La société BIKLOUNE peut-elle demander des délais de paiement ? Pourquoi ?

§§§

Vous êtes désormais l'avocat de la société BIKLOUNE.

Le stock saisi comprend deux lots, un premier vendu le 4 décembre 2012 à la société PENTATHLON au prix de 30.000 euros et devant être livré avant le 24 décembre 2012 et un second actuellement objet de négociations avec un importateur asiatique, la société ASIABIKE.

Le contrat cadre conclu avec la société PENTATHLON prévoit une pénalité de 20.000 euros pour toute commande non livrée à temps. Si la société BIKLOUNE ne remet pas à temps les vélos saisis à la société PENTATHLON, elle ne pourra pas régler la pénalité et devra se déclarer en cessation de paiement.

6°) Quelles actions et moyens envisagez-vous ? Devant quelle juridiction ? Pensez-vous pouvoir obtenir gain de cause ?

§§§

QUESTION OPTIONNELLE (3 POINTS SUPPLEMENTAIRES)

Le 17 décembre 2012, la société ASIABIKE a offert d'acquérir le second lot au prix de 40.000 euros. C'est incontestablement un très bon prix.

7°) Que conseillez-vous à la société BIKLOUNE de faire ? Dans quel délai ?

NB: Vous n'avez pas à résumer l'énoncé en introduction. Vous répondez directement aux questions.

Lorsque plusieurs questions sont posées sous le même numéro, vous n'êtes pas obligé de scinder votre développement pour y répondre successivement. Vous pouvez faire un seul développement dès lors que celui-ci apporte une réponse à toutes les questions posées.